



Organisation des services et accompagnement des agents dans le cadre des JOP 2024

Pour qui ?

Les services et agents de la DGFIP situés à Paris et en Ile de France.

Période ?

Du 1er juillet au 9 septembre 2024.



Quelles priorités ?

Le service continue. Il faut toutefois adapter l'organisation des services selon les sites et les possibilités de transports. Aménagement des conditions d'accueil du public. Assurer la continuité de service et de l'activité. Il n'est pas envisagé de fermeture des services aux publics. Des aménagements sont à prévoir (Réception sur RDV, aménagement des horaires d'ouverture au public, déport ou anticipation d'interventions sur place...).

Selon les sites et les conditions prévisibles d'accès au lieu de travail et aux transports, anticiper la gestion des présences sur sites. Il convient d'établir un plan prévisionnel de congés sur la période dès le mois de mars 2024. Il convient sur les sites les plus impactés de faciliter le télétravail renforcé.





Accueil du public et accès des usagers aux services ?



Les modalités sont à définir au plan local au regard de la situation de chaque site.

Prévision et gestion des congés du 1er juillet au 9 septembre 2024 ?

Dès le mois de mars un plan prévisionnel doit être mis en place. Il n'a rien de définitif pour les agents et les services.

Travail et télé-travail du 1er juillet au 9 septembre 2024 ?



La quotité hebdomadaire de télétravail peut être portée au-delà des 3 jours et jusqu'à 5 jours. Cette mesure est envisageable notamment du 22 juillet au 11 août en particulier pour les agents travaillant sur le site de Bercy.

Le lieu de télétravail doit être déclaré et validé par l'administration. Durant cette période, le lieu de télétravail peut être différent de la résidence principale à partir du moment où c'est en France métropolitaine.

Il n'y aura pas d'autorisation spéciale d'absence accordée aux agents en poste sur des missions non télétravaillables.

Report des congés et alimentation du CET ?

Sur 2025, il sera possible de reporter jusqu'à 10 jours de congés pour les agents particulièrement mobilisés pour l'organisation des JOP.

Pour ces agents, le nombre maximum de congés pouvant alimenter le CET est porté à 20. Le volume de jours épargnés sur le CET est porté à 70.



Des mesures seront précisées ultérieurement au regard des décisions prises concernant les modalités d'accès et à la définition précise des périmètres.

Accès à la restauration ?

L'accès à la restauration collective sera assuré et adapté en fonction du nombre d'agents recensés.

ENFIP ?

Les calendriers des formations sont maintenus avec des formations en présentielle. La semaine de pré-spécialisation (22 au 26 juillet) pour les cadres C stagiaires pourrait se tenir à distance si les circonstances l'exigent.

Les commissions d'évaluations et des compétences (cadres A et TG) sont maintenues aux dates prévues (23 au 25 juillet) en présentiel (sur Noisy le Grand) et à distance.

Pour les cadres A stagiaires la rentrée est toujours fixée au 2 septembre 2024.

Pour les commissions d'évaluations et des compétences elles se tiendront selon le calendrier prévu.

Concernant les logements.

L'ALS dispose de 163 logements sur Noisiel avec des logements possibles via la MASFIP. La direction de l'ENFIP a négocié des conventions de logements avec RESID Hom : 83 logements et APPARTCITY : 23 logements.

